

tenue sous la présidence de Monsieur GAYRARD, assisté(e)
de Madame PHILIS et Madame MOYNIER, Conseillères
En présence de Madame SARRAUTE, Rapporteure publique
Monsieur SANGARE, Greffier

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2403265	RAPPORTEURE: Madame Clarisse MOYNIER
Titre de l'affaire	DEMANDE EN ANNULATION DE LA DECISION IMPLICITE DE REJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT DEPUIS LE 1ER AVRIL 2023 ET POUR L'AVENIR DE LA PRIME POUR TRAVAIL INTENSIF DE NUIT DU 10 AVRIL 2024 FORME PAR MONSIEUR X AIDE-SOIGNANT AU SEIN DU CENTRE HOSPITALIER DE LEZIGNAN-CORBIERES	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	SELARL GRIMALDI MOLINA ET ASSOCIES
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE LEZIGNAN-CORBIERES	SELARL LYSIS AVOCATS
02)	DOSSIER N° 2403466	RAPPORTEURE: Madame Clarisse MOYNIER
Titre de l'affaire	DEMANDE EN ANNULATION DE LA DECISION DU 17 AVRIL 2024 PAR LAQUELLE LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER A REFUSE DE RECONNAITRE L'IMPUTABILITE AU SERVICE DE L'ACCIDENT DU 1ER FEVRIER DONT A ETE VICTIME MADAME X, INFIRMIERE AU SEIN DUDIT CENTRE ET EN CONSEQUENCE A PRONONCE SON PLACEMENT EN CONGE DE MALADIE ORDINAIRE DU 2 FEVRIER 2024 AU 20 AVRIL 2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	SELARL ARVIS & BOURGEOIS AVOCATS (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER	directeur

10 heures 30

03)	DOSSIER N° 2401738	RAPPORTEURE: Madame Clarisse MOYNIER
Titre de l'affaire	REQUETE EN OPPOSITION A TITRE EXECUTOIRE EMIS ET RENDU EXECUTOIRE LE 23 NOVEMBRE 2023 A L'ENCONTRE DE MADAME X D'UN MONTANT DE 7 818,95 € EN REMBOURSEMENT DES SALAIRES PRETENDUMENT INDUMENT VERSES ENTRE LE 4 JUILLET 2023 ET LE 31 OCTOBRE 2023	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître GIMENEZ Matthias (Cour)
Défendeur	EHPAD JEAN PERIDIER	RACINE AVOCATS (Cour)
04)	DOSSIER N° 2406839	RAPPORTEURE: Madame Clarisse MOYNIER
Titre de l'affaire	Contre la décision préfectorale de refus implicite de sa demande de délivrance d'une carte de séjour temporaire portant la mention « salarié » sur le fondement de l'article L 435-4 du CESEDA, demande adressée à la Préfecture des Pyrénées-Orientales le 15 avril 2024 et réceptionnée le 16 avril suivant.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître SAYAH Imen (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES	
05)	DOSSIER N° 2305259	RAPPORTEURE: Madame Léa PHILIS
Titre de l'affaire	Demande en décharge des impositions en matière de taxe sur la valeur ajoutée au titre de la période de janvier 2016 à décembre 2017 et de pénalités afférentes à l'année 2018, pour un montant total de 50 614 €, majorations, amendes et intérêts de retard compris	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître DEHORS-FRANCES Clémence (Cour)
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'HERAULT	

10 heures 30

06)	DOSSIER N° 2305260	RAPPORTEURE: Madame Léa PHILIS
Titre de l'affaire	Demande en décharge des impositions en matière d'impôt sur le revenu au titre de l'année 2018, pour un montant total de 8 706 €	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître DEHORS-FRANCES Clémence (Cour)
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'HERAULT	
07)	DOSSIER N° 2305261	RAPPORTEURE: Madame Léa PHILIS
Titre de l'affaire	Demande en dégrèvement des impositions supplémentaires en matière d'impôt sur le revenu au titre de l'année 2017 pour un montant total de 10 890 € suite à une vérification de comptabilité - activité d'agent commercial dans le domaine immobilier	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître DEHORS-FRANCES Clémence (Cour)
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'HERAULT	
08)	DOSSIER N° 2305262	RAPPORTEURE: Madame Léa PHILIS
Titre de l'affaire	Demande en dégrèvement des impositions supplémentaires en matière d'impôt sur le revenu au titre de l'année 2016 pour un montant total de 24 547 € suite à une vérification de comptabilité - activité d'agent commercial dans le domaine immobilier	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître DEHORS-FRANCES Clémence (Cour)
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'HERAULT	

10 heures 30

09)	DOSSIER N° 2305158	RAPPORTEURE: Madame Clarisse MOYNIER
Titre de l'affaire	Demande en décharge des impositions supplémentaires en matière d'impôt sur les sociétés au titre des années 2016 à 2018 suite à une vérification de comptabilité et une proposition de rectification ayant entraîné des réhausséments en matière d'impôt sur les sociétés	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SARL X	Maître POTTIER Yohann (Cour)
Défendeur	DIRCOFI SUD-PYRENEES	
10)	DOSSIER N° 2305355	RAPPORTEURE: Madame Clarisse MOYNIER
Titre de l'affaire	Demande en décharge des impositions en matière d'impôt sur les sociétés au titre des années 2016 à 2018 suite à une vérification de comptabilité - remise en cause de l'application du régime des sociétés mère-filles - application des dispositions de l'article 145-6-k du code général des impôts	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SARL X	Maître POTTIER Yohann (Cour)
Défendeur	DIRCOFI SUD-PYRENEES	
11)	DOSSIER N° 2401247	RAPPORTEURE: Madame Clarisse MOYNIER
Titre de l'affaire	CII (2021) Demande de restitution de créance liés CII déclaré au titre de l'année 2021 - EN APPLICATION DU K DU II DE L'ARTICLE 244 QUATER B du CGI.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SAS X	Maître SINTES Fabien (Cour)
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'HERAULT	

10 heures 30

12)	DOSSIER N° 2402484	RAPPORTEURE: Madame Léa PHILIS
Titre de l'affaire DEMANDE EN ANNULATION DU TITRE EXECUTOIRE N° 7808621 EMIS ET RENDU EXECUTOIRE LE 29 FEVRIER 2024 A L'ENCONTRE DE MADAME X ET EN DECHARGE DE L'OBLIGATION DE PAYER LA SOMME DE 3 814,70 € RESULTANT D'UN TITRE DE RECETTE EMIS LE 29 FEVRIER 2024 PAR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Mme X	Maître ARNAUD-BUCHARD Maxime (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER	directeur
13)	DOSSIER N° 2401440	RAPPORTEURE: Madame Léa PHILIS
Titre de l'affaire CFE (2019-2020) - Contre la décision du 11/01/2024, sur la demande d'évaluation de la valeur locative selon la méthode tarifaire définie Art 1498 du même code propre aux locaux professionnels.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS X	Laporte Ludovic
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'HERAULT	
Arrêté le 07/09/2026 Le vice-président du tribunal		